



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/966
S/1997/666
26 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 58 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 25 août 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe une lettre datée du 25 août 1997, que vous a adressée S. E. M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hüseyin E. ÇELEM

ANNEXE

Lettre datée du 25 août 1997 adressée au Secrétaire général
par M. Aytuğ Plümer

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 13 août 1997, que vous a adressée le représentant chypriote grec auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/51/962-S/1997/645).

D'entrée de jeu, je tiens à souligner que les références multiples que fait le représentant chypriote grec à la "zone de Chypre occupée par la Turquie" dans la lettre en question sont alimentées par la propagande et la désinformation et dénaturent profondément la réalité. La République turque de Chypre-Nord n'est pas un territoire sous occupation, mais le foyer national du peuple chypriote turc.

Avant 1974, Chypre était bel et bien occupée, mais elle l'était à la suite de l'invasion grecque de Chypre, comme l'avait déclaré sans équivoque feu l'archevêque Makarios dans le discours qu'il avait prononcé devant le Conseil de sécurité en juillet 1974, immédiatement après le coup d'État sanglant organisé par la Grèce et ses collaborateurs à Chypre afin de réaliser l'Enosis - l'union de l'île avec la Grèce. Ce sont cette invasion et l'occupation par le camp grec et chypriote grec et la campagne militaire menée entre 1963 et 1974 afin de placer Chypre sous la domination grecque qui ont conduit la Turquie à intervenir légitimement, ce qu'elle a fait conformément aux droits et obligations qui découlent pour elle des Accords de Zurich (1960) relatifs aux garanties du statu quo dans l'île. L'intervention turque a sauvé les Chypriotes turcs de l'anéantissement total et empêché l'annexion forcée de Chypre par la Grèce. La population chypriote turque est reconnaissante à la Turquie des garanties de sécurité effectives qu'elle lui a données et qui sont indispensables pour préserver la paix et la stabilité sur l'île.

Depuis l'intervention légitime turque, le 20 juillet 1974, l'administration chypriote grecque n'a cessé de mener une campagne de propagande intensive destinée à tromper l'opinion publique mondiale sur tous les aspects de la question de Chypre. La série de fausses accusations formulées dans la lettre du représentant chypriote grec contre la partie chypriote turque en ce qui concerne les sites archéologiques et les églises dans le nord de Chypre en est un exemple flagrant.

Le Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord accorde une place prioritaire à la protection du patrimoine culturel du nord de Chypre et utilise au mieux les ressources limitées dont il dispose à cette fin. Outre les travaux de réfection et de restauration des monuments et sites archéologiques auxquels elles ont fait procéder, compte tenu des contraintes budgétaires, les autorités de la République turque de Chypre-Nord ont aussi appliqué efficacement une méthode de préservation universellement reconnue qui a permis, dans toute la mesure possible, la remise en service des monuments et sites en question.

Les allégations de pillage et de profanation formulées par la partie chypriote grecque ont déjà été réfutées par des experts et observateurs étrangers qui se sont rendus dans l'île à diverses reprises pour étudier la

situation. Le révérend John B. Taylor, membre éminent du Conseil oecuménique des Églises, qui s'est rendu dans le nord de Chypre en décembre 1974 et en février 1975, n'a découvert aucun élément de preuve à l'appui de l'une quelconque des allégations chypriotes grecques. Des observateurs tels que Jacques Dalibard, de l'UNESCO, le révérend Lars Carlzen, évêque de Stockholm, et le sénateur Ymerus Van Der Werff, du Conseil de l'Europe, se sont tous rendus dans le nord de Chypre à différentes dates et ont déclaré publiquement que les autorités chypriotes turques faisaient effectivement tout ce qui était en leur pouvoir pour préserver le patrimoine culturel du nord de Chypre.

La partie chypriote grecque ne peut pas faire abstraction de ce fait, pas plus qu'elle ne peut dissimuler la responsabilité qu'elle porte dans les massacres, la discrimination flagrante et l'intolérance religieuse qui ont ensanglanté Chypre durant la période allant de 1963 à 1974. L'attaque armée menée contre le peuple chypriote turc, qui a commencé en décembre 1963, a non seulement fait des centaines de tués et des milliers de sans-abri parmi la population chypriote turque, mais a aussi conduit à la destruction délibérée de plus de 100 mosquées, lieux de culte et autres précieux éléments du patrimoine ottoman et islamique sur l'ensemble du territoire de l'île.

Il est à noter que même les biens religieux d'origine chrétienne n'ont pas échappé à la vague de pillages lancée par les Chypriotes grecs durant cette période. Rina Catselli, écrivain et personnalité politique chypriote grecque, rappelle dans ses mémoires l'épisode suivant du coup d'État grec et chypriote grec de juillet 1974 :

"Le palais présidentiel a ensuite été détruit de manière qu'on ne puisse pas voir qu'il avait été pillé. Des oeuvres d'art ont été volées à l'archevêché par les partisans de la junte grecque. Décidément, rien n'est sacré pour ces gens-là."

Compte tenu de ce qui précède, la communauté internationale aura sans doute compris que la partie chypriote grecque se soucie bien plus de tromper l'opinion que d'agir dans un esprit de compromis et de respect mutuel, condition nécessaire pour apaiser la crise de confiance entre les deux peuples vivant sur l'île.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République
turque de Chypre-Nord

(Signé) Aytuğ PLÜMER
